



Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

par l'organisme de formation LIBERO représenté par M. Pascal STEFANI, au capital de 300€, ayant son siège à 5 Allées de Tourny 33000 BORDEAUX et dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°75331286733 auprès de la préfète de région NOUVELLE-AQUITAINE. Le numéro SIRET est 825 325 333 00018-APE 8559B.

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par LIBERO rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par LIBERO porte un numéro d'identification unique, une dénomination, un titre et un contenu.

La participation aux formations dispensées par LIBERO implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client ») que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations. LIBERO s'assure également, à travers des entretiens et questionnaires de positionnement, que les stagiaires inscrits répondent aux prérequis exigés pour la formation.

La vente des prestations de formation par LIBERO est proposée exclusivement aux entreprises. Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprises des personnels (entraîneurs sportifs et éducateurs) spécialisés de tous niveaux dans le domaine de l'éducation par le football.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de LIBERO, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise ».

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de LIBERO dûment habilité à cet effet.

Le fait que LIBERO ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter entreprise » proposées par LIBERO, ainsi qu'à toutes les formations « intra entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par LIBERO et le Client.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par LIBERO, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client. Dès réception du bon de commande, LIBERO s'engage à traiter la commande dans les 5 jours.

Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report

LIBERO se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple l'indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, LIBERO s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à LIBERO par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel et doit être confirmée par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège de LIBERO.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- 1.** Tout report ou toute annulation intervenant plus de 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation
- 2.** Tout report ou toute annulation intervenant entre 2 et 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par LIBERO égale à 50 % du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client
- 3.** Toute formation annulée ou reportée la veille ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à LIBERO à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue
- 4.** Toute formation commencée sera due intégralement par le Client

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

Le prix facturé par LIBERO inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de LIBERO (support de cours, moyens pédagogiques...).

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par LIBERO de la façon suivante :

1. à l'issue de la formation pour tout Client inscrit
2. et dès réception de la confirmation écrite et signée par le Client de la commande.

Le prix de la prestation, quand soumis à TVA, sera exprimé en Euro et la facture fera apparaître la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de cette facture. La plupart des prestations proposés par DEL MAR FORMATION sont exemptés de TVA en conformité avec l'article 293 B du code général des impôts »

Article 8 : Paiement – Modalités

Le prix des prestations de formation est payable comptant à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de LIBERO.

LIBERO étant un organisme de formation agréé, il est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées par LIBERO tiennent lieu de convention simplifiée, mais le Client peut, sur simple demande, obtenir une convention détaillée et/ou une attestation de présence individuelle délivrée par LIBERO.

LIBERO se réserve le droit d'exiger un prépaiement quinze jours avant le début de la formation. Dans ce cas le Client pourra se voir refuser l'accès à la formation si le paiement n'a pas été effectué dans les délais requis.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de LIBERO et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCA dont il dépend.

Article 9 : Paiement – Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code de Commerce.

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par LIBERO.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par LIBERO. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

Certains documents, par exemple nos programmes et méthodes, remis au cours de la formation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, de copier, de transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de LIBERO.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de LIBERO dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes :

À LIBERO : au 5 allées de Tourny 33000 BORDEAUX

Au Client : à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande.

Article 13 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre LIBERO et le Client.

Article 14 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (ci-après le GDPR, ce qui signifie le General Data Protection Regulation) est d'application à partir du 25 mai 2018. Il impose des règles et conditions strictes aux entreprises et commerçants dans le cadre du traitement des données à caractère personnel de leurs clients et prospects, et ce afin de protéger la vie privée de ceux-ci.

A travers la présente, nous entendons communiquer des informations claires et précises concernant le traitement des données à caractère personnel.

Le « responsable du traitement » des données à caractère personnel est l'organisme LIBERO auquel le client, le stagiaire ou toute personne inscrite à notre newsletter a communiqué des données.

LIBERO ne peut utiliser les données à caractère personnel qu'à des fins à la fois légitimes et nécessaires (art. 6 du GDPR) : cela signifie concrètement que LIBERO traite les données à caractère personnel, que cela soit ou non sous forme électronique, pour des finalités légitimes dans le cadre de la relation contractuelle, du business et de la sécurité/sûreté.

Ces finalités sont notamment, mais pas seulement, les suivantes :

- Communication d'informations, offres et prospect
- Communications dans le cadre de l'exécution d'un contrat

Les données à caractère personnel incluent toutes les informations qui concernent la personne et sur la base desquelles elle peut être identifiée. Les données anonymes, qui ne permettent pas l'identification, ne sont par conséquent pas considérées comme des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel peuvent donc comprendre :

- Données relatives à l'identité (nom, prénom, adresse, numéro à la TVA, numéro d'entreprise, etc.)
- Données de statut personnel (numéro de téléphone, e-mail personnel, ...);
- Données financières (numéro de compte bancaire, détails de facturation, ...);
- Données relatives à l'exécution du contrat conclu avec nous (objet du contrat, adresse de facturation, données professionnelles, ...);

- Données relatives à l'utilisation d'équipement électronique, tel que des ordinateurs (mot de passe, log data, données d'identification électronique, détails de facturation, ...);

En principe, les données que nous possédons proviennent de la personne elle-même. Si une personne n'entend pas fournir les informations obligatoires ou nécessaires, elle peut perdre le bénéfice de certains avantages et/ou LIBERO peut décider de mettre fin à ses services à son profit.

LIBERO s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité du traitement des données à caractère personnel de chacun (Art. 32 du GDPR).

LIBERO accorde à chacun le droit d'accéder à ses propres données à caractère personnel et le droit d'en obtenir ou d'en faire une copie dans la mesure du raisonnable. LIBERO reconnaît la possibilité de demander la rectification des données erronées et de demander de compléter ce qui doit l'être.

- Droit à l'oubli (Art. 17 du GDPR) et Droit à la limitation du traitement (Art. 18 du GDPR) :

LIBERO s'engage à octroyer l'effacement des données à caractère personnel notamment dans les cas suivants :

- Données n'étant plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles avaient été collectées ou traitées
- Le client s'oppose au traitement
- Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite;
- Droit d'introduire une réclamation (Art. 77 du GDPR);

Le client a le droit d'introduire à tout moment une réclamation auprès de la Commission vie privée s'il estime que le traitement de ses données à caractère personnel constitue une violation de GDPR.

Chacun donne son consentement exprès, éclairé et univoque en vue du traitement des données à caractère personnel tels que décrites dans la présente. Chacun a le droit de retirer son consentement à tout moment, sur simple demande écrite.

Article 15 : Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, LIBERO et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Nanterre sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.